

propose. Autant que je puisse comprendre voici ce dont il s'agirait: si ce pipe-line, ce monopole de gaz, était confié à des entreprises privées, situées exclusivement au Canada ou si des Canadiens y avaient un plus grand intérêt que les Américains, alors il ne s'y opposerait pas. Il va sans dire que cela tranche la question en ce qui nous concerne car, je dois le reconnaître, si nous avons le choix entre un monopole canadien et un monopole américain, nous serions enclins à accepter le monopole canadien, car nous sommes Canadiens. Mais si nous avons à choisir entre un monopole privé et un monopole de l'État, nous accepterons le monopole de l'État à l'égard de cette entreprise d'utilité publique. Je vais en donner mes raisons dans un instant.

J'ai dit que la mesure crée un monopole. En présentant la résolution aujourd'hui, le ministre du Commerce s'est donné assez de peine pour signaler qu'on avait pris un engagement,—et autant que je puisse voir il ne s'agit que d'un engagement verbal qui ne fait certes pas partie de l'accord relatif à cette mesure,—à savoir que cette société offrirait 51 p. 100 des actions disponibles à la population canadienne; il a tenté par là de créer l'impression que cela assurerait aux Canadiens la maîtrise de cette compagnie. Je pense que le chef de l'opposition a bel et bien démoli cet argument dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui.

J'ajoute que, même si 51 p. 100 des actions en circulation de cette société sont offertes au public canadien, rien ne nous assure que des Canadiens en seront propriétaires puisqu'il s'agira d'une émission publique et que rien n'empêchera les capitalistes américains de se procurer des actions ou de les faire acheter pour leur compte par des filiales canadiennes ou par des agents. Tant que l'émission des actions restera entre les mains de particuliers rien ne peut nous assurer que des Canadiens seront propriétaires du pipe-line. C'est incontestable.

Le seul moyen de nous assurer que cette entreprise d'utilité publique qui, de fait, est un monopole, restera entre les mains de Canadiens, c'est d'en faire une entreprise étatisée. C'est pourquoi nous tenons, même en cette heure tardive, à ce que le gouvernement songe à l'aménagement de ce pipe-line, à titre d'entreprise d'utilité publique, soit seul, soit en collaboration avec les provinces. L'idéal, à mon avis, serait que le gouvernement fédéral finance lui-même et aménage le tronçon reliant les champs pétrolifères de l'Alberta à l'Est du Canada et qu'il en reste propriétaire et que les provinces intéressées entreprennent la construction de canalisations latérales au nord et au sud afin de desservir les collectivités qui se trouvent sur leur

territoire. On donnerait ainsi aux municipalités des villes, petites et grandes, à l'intérieur des provinces, l'occasion de créer leur propre service municipal, destiné à la population locale. Ce serait la municipalité elle-même qui assurerait la distribution.

On pourrait ainsi réaliser l'intégration des divers services ressortissant à un grand service d'utilité publique, bien fait pour protéger l'intérêt public sur toute la ligne. Telle qu'elle se présente actuellement la proposition de loi est favorable à l'intérêt privé. Elle ne protège en rien l'intérêt public. Elle laisse sans défense les provinces et les municipalités que doit traverser le pipe-line. Tout ce qui peut s'ensuivre c'est que l'industrie américaine en retire un avantage aux dépens de l'industrie canadienne.

Il existe une autre raison pour laquelle nous estimons qu'il y va de l'intérêt de l'avenir du Canada qu'on crée ici un service d'utilité publique nationalisé. On a dit au cours du débat que le gaz naturel, si important qu'il soit comme source de chaleur ou d'énergie, n'est qu'une des sources d'énergie de notre pays. Il faut aussi compter le pétrole et le charbon, plus l'énergie nucléaire dont nous serons dotés un jour, voire d'autres formes d'énergie dont nous ignorons encore l'existence. Cela étant il semblerait bon de mettre au point un programme national d'énergie, un plan d'ensemble quelconque, de façon qu'on puisse utiliser au mieux toutes ces diverses sources d'énergie, selon les régions.

On a exprimé à l'occasion certaines craintes en ce qui concerne cette affaire. Nombre de fois, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a supplié ici qu'on adopte un programme national à l'égard du combustible parce que, lorsqu'il y a rivalité entre différentes formes de combustible et d'énergie, cela ne peut qu'entraîner de l'inefficacité et de la confusion à l'égard de cette politique. Si le service était de propriété publique comme je l'ai indiqué, le tronçon principal appartenant au gouvernement fédéral, les tronçons latéraux aux provinces et les réseaux de distribution aux municipalités, il serait possible d'adopter une politique nationale qui entraînerait la meilleure utilisation possible de tous les combustibles dont nous disposons au Canada pour le plus grand intérêt du public. Si nous n'agissons pas ainsi, si nous ne nous préparons pas intelligemment et avec prévoyance, nous nous dirigeons vers le plus grand échec possible dans ce domaine.

En présentant ce projet de résolution aujourd'hui, le ministre a donné quelques renseignements au sujet de l'entente conclue entre *Trans-Canada Pipe Lines* et le gouvernement fédéral, avec la collaboration du gouvernement ontarien. On pourrait croire